

Formulaire de demande de soutien financier pour la promotion de l'économie circulaire lors de manifestations

Version d'avril 2026, Swiss Olympic

Processus

Afin d'obtenir un soutien pour la promotion de l'économie circulaire lors de manifestations sportives, il est nécessaire de remplir un formulaire de demande. Une fois la demande de soutien reçue, l'équipe du Fonds pour le climat de Swiss Olympic informe de sa décision par e-mail dans un délai de 30 jours. La demande et la prise de décision doivent précéder le début de la manifestation. Le versement du soutien financier intervient après la fin de la manifestation, dans les 30 jours suivant la réception de la preuve de paiement et des supports de communication demandés.

Critères d'éligibilité du module

Ce module s'adresse aux fédérations, clubs et organisations qui organisent des manifestations sportives de moyenne à grande envergure en Suisse et souhaitent mettre en œuvre des mesures ou des concepts innovants dans le domaine de l'économie circulaire, au-delà des systèmes classiques de recyclage ou de réutilisation. La demande doit être déposée avant le début de la manifestation et la mesure être autofinancée à hauteur d'au moins 50 pour cent.

Quels types de manifestations peuvent faire l'objet d'une demande de soutien financier?

Les points suivants sont des critères cumulatifs:

- Les manifestations sportives organisées en Suisse avec un nombre minimum de 200 visiteurs et visiteuses ou participantes et participants.
- Les manifestations sportives qui ont saisi un profil de la manifestation sur [Eventkit](#) ou qui participent au programme [myclimate «Cause We Care»](#).
- Le module «Économie circulaire» s'adresse aux manifestations sportives qui vont au-delà du simple recours à des systèmes réutilisables pour les boissons et la vaisselle.
- Tout cumul avec le soutien du module «[Systèmes réutilisables](#)» du Fonds pour le climat de Swiss Olympic est exclu.

Quel type de mesures dans le domaine de l'économie circulaire peuvent faire l'objet d'un soutien?

Les points suivants sont des critères cumulatifs:

- Mesures ou concepts innovants et concrets liés à la circularité et présentant un caractère exemplaire
- Mesures ou concepts qui contribuent à la promotion de l'économie circulaire selon le principe des 5R (voir encadré explicatif page 2) lors de la manifestation et minimisent ainsi la génération de déchets et la pollution.
- Mesures ou concepts qui surpassent les exigences du profil de la manifestation de [Eventkit](#).
- Mesures ou concepts dont la mise en œuvre circulaire engendre des frais supplémentaires.
- Mesure qui remplace une solution traditionnelle consommant davantage de ressources ou produisant davantage d'émissions.

Exemples de mesures et concepts circulaires que soutiendrait le Fonds pour le climat:

- Matériel et infrastructure circulaires: structures modulaires réutilisables sans logo; surcyclage de la signalétique; approche donnant la priorité à la location avec des stocks de matériel utilisés en commun (p. ex., tentes, barrières).
- Emballages et hydratation: emballages comestibles ou biodégradables (p. ex., capsules d'eau comestibles, feuilles d'algues); fontaines à eau au lieu de bouteilles jetables.
- Systèmes alimentaires circulaires: redistribution des excédents alimentaires et circuits fermés pour les déchets organiques, en collaboration avec des entreprises locales.
- Réparation et surcyclage: stands de réparation sur site; surcyclage de matériel sportif et d'articles événementiels à base de matériaux recyclés.
- Logistique zéro déchet et seconde vie: livraisons sans emballage, conteneurs de transport réutilisables; réutilisation de matériel événementiel (p. ex., bannières, tapis, signalétique) à de nouvelles fins.

Exemples de mesures et concepts circulaires que **ne soutiendrait pas** le Fonds pour le climat:

- Toute forme de cadeau promotionnel.
- Mesures de numérisation standard, comme une billetterie en ligne ou la communication d'informations aux participantes et participants par voie numérique.
- Systèmes de recyclage standard.
- Systèmes réutilisables pour les boissons et la vaisselle (voir le module «[Systèmes réutilisables](#)» du Fonds pour le climat de Swiss Olympic).

Le principe des 5R ([source](#)):

- **Refuser** (Refuse): renoncer dès le départ aux matériels, équipements, produits et processus qui ne sont pas vraiment nécessaires. Éviter les emballages jetables et les articles non recyclables et privilégier les produits durables, de qualité et réutilisables.
- **Réduire** (Reduce): consommer globalement moins, notamment les objets favorisant le gaspillage, polluants ou non recyclables, et ne commander que le strict nécessaire. Réduire la consommation d'énergie et d'eau ainsi que d'articles du quotidien, tels que le papier et la nourriture, et privilégier des produits non emballés afin d'éviter de générer des déchets.
- **Réutiliser** (Reuse): dans la mesure du possible, emprunter ou louer des produits et des équipements, plutôt que de les acheter. Privilégier les articles réutilisables aux jetables et donner ou vendre les objets qui ne sont plus nécessaires.
- **Reconvertir** (Repurpose): ne pas se contenter de jeter les objets usagés ou défectueux, et choisir à la place de les réparer, les reconvertir ou les revaloriser.
- **Recycler** (Recycle): toujours éliminer correctement les déchets inévitables et recycler autant que possible. Pour le matériel non réutilisable ou recyclable, opter pour des variantes biodégradables et composter les déchets alimentaires.

Quel montant de soutien peut être demandé?

Le soutien couvre au maximum 50 pour cent du coût total engagé pour la mise en œuvre de la mesure ou du concept de promotion de l'économie circulaire, dans la limite de 5000 francs. L'obtention d'un soutien financier n'est pas un droit. L'octroi d'un soutien nécessite notamment que le module «Économie circulaire» du Fonds pour le climat de Swiss Olympic soit suffisamment doté. Des soutiens externes supplémentaires pour la même mesure ou concept sont autorisés, sous réserve que leur montant cumulé ne dépasse pas celui du coût total.

Comment la manifestation sportive doit-elle participer au Fonds pour le climat de Swiss Olympic?

Les contributions financières au Fonds pour le climat de Swiss Olympic proviennent des clubs sportifs, des fédérations et des manifestations suisses qui s'engagent en faveur de la protection du climat. Il est donc **obligatoire** pour les manifestations sportives qui déposent une demande de soutien de contribuer financièrement au Fonds pour le climat de Swiss Olympic. Idéalement, cette contribution est proportionnelle aux capacités financières et à l'ampleur de la manifestation sportive. Exemples de versements au Fonds pour le climat de Swiss Olympic qui ne grèvent pas le budget du comité d'organisation: application d'un franc climatique sur les frais de participation ou le billet, don au profit du Fonds pour le climat, application d'un franc climatique sur le ticket de parc. La participation au programme [myclimate «Cause We Care»](#) constitue une autre possibilité de contribution.

Droits et obligations des demandeurs et demandeuses

- **Éthique:** s'engager à respecter les Statuts en matière d'éthique ainsi que la charte d'éthique du sport suisse.
- **Conseils et soutien:** les demandeurs et demandeuses peuvent demander conseil à l'équipe du Fonds pour le climat de Swiss Olympic pendant le processus de demande afin de s'assurer que les critères et exigences du Fonds sont respectés.
- **Caractère contraignant:** toutes les données et informations contenues dans le formulaire de demande sont contraignantes et véridiques.
- **Communication:** il est interdit de communiquer sur le financement d'une mesure par le Fonds pour le climat de Swiss Olympic avant l'approbation de la demande. La communication relative au soutien est obligatoire pour la manifestation sportive, mais est soumise, après approbation, au [manuel d'utilisation du logo du Fonds pour le climat de Swiss Olympic](#) et doit à ce titre être validée par Swiss Olympic. Au moins une photo de la manifestation, sur laquelle la mesure ou le concept de promotion de l'économie circulaire est clairement visible, doit être mise à disposition pour la communication du Fonds pour le climat de Swiss Olympic, avec le logo de la manifestation sportive.

Formulaire de demande du Fonds pour le climat de Swiss Olympic

Informations du demandeur ou de la demandeuse	
Fédération/club/organisation	
Adresse	
NPA/ville	

Coordonnées de la personne de contact	
Nom, prénom	
Fonction	
Numéro de téléphone	
Adresse e-mail	

Informations sur la manifestation	
Nom de la manifestation	
Type de manifestation	
Informations principales (lieu/période/nombre de personnes attendues)	
S'agit-il d'une manifestation récurrente?	
Description de la mesure ou du concept prévu pour la promotion de l'économie circulaire lors de la manifestation, ainsi que de la solution habituelle qui serait mise en œuvre sans ledit concept ou mesure.	
Principes des 5R concernés par la mesure ou le concept	
Coût total de mise en œuvre de la mesure ou du concept circulaire	
Contribution financière souhaitée (maximum 50 pour cent du coût total, dans la limite de 5000 francs)	
Lien vers le profil de la manifestation / le programme «Cause We Care»	
Autres soutiens	
Je confirme qu'un système réutilisable sera utilisé lors de la manifestation.	
Je confirme qu'aucune demande n'est déposée pour le module « Systèmes réutilisables » pour la même mesure ou concept.	

Contribution au Fonds pour le climat de Swiss Olympic	
Proposition de contribution financière au Fonds pour le climat (voir critères d'éligibilité, page 2)	
Canal de communication (médias sociaux, site web, etc.)	

Veuillez envoyer le formulaire dûment rempli par e-mail à l'adresse klimafonds@swissolympic.ch.

Demandeur·euse:

Lieu, date

Nom, prénom, fonction

Signature

Contact

Fonds pour le climat de Swiss Olympic: klimafonds@swissolympic.ch

Pour plus d'informations: www.swissolympic.ch/klimafonds